

ACRA LOISIRS

Les 3 heures d'Anneville Ambourville KARTING LOISIRS 2017 RÈGLEMENT DES 3 HEURES DU SAMEDI 18 Février

ARTICLE 1 : DÉFINITION

Acra loisirs organise le samedi 18 février une épreuve de 3 heures karting loisirs. Cette animation loisir d'endurance karting de 3 heures de course, précédé pour 30 minutes d'essais chronométrés, se déroule sur la piste 1217 m dans le sens horaire.

Acra loisirs se réserve le droit de modifier la date de l'épreuve si des contraintes indépendantes ou propres à l'activité du circuit l'exigent.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces épreuves sont ouvertes à tous et à toutes, licencié(e)s ou non, aptes physiquement et médicalement à la pratique du karting loisir. Les concurrents doivent être âgés au minimum de 14 ans et mesurer au minimum 1,50 m. Pour les concurrents mineurs, un accord parental est exigé et doit être remis au plus tard le jour de l'épreuve.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription et ce, sans l'obligation d'en donner la raison.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés à 300 euros ttc (trois cents euros toutes taxes comprises) par équipe, assurance comprise. Chaque équipe doit être composée de 2 pilotes au. La composition des équipages ne peut comporter, au maximum, que 2 pilotes mineurs.

Seules les 25 premières demandes d'inscription, accompagnées d'un acompte de 100 euros (cent euros) sur les droits d'inscription, sont retenues. Au-delà, une liste d'attente est établie.

La demande d'inscription entraîne l'adhésion totale et sans réserve de chacun des participants envers le présent règlement.

Une équipe ne peut participer à cette épreuve qu'une fois la totalité des droits d'inscription versée. Chaque équipe a jusqu'au jour de l'épreuve choisie pour le faire.

Aucun remboursement, ni total ni partiel, n'est accordé aux participants exclus ou pénalisés en cours d'épreuve pour non respect du présent règlement.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES KARTS

Les karts, inaugurés le 10 juin 2015 lors de la 1ère épreuve, sont spécialement révisés et préparés pour l'épreuve du 8 février 2017. De marque **Sodi**, les châssis GT4 sont spécifiquement développés pour Acra loisirs afin d'offrir un maximum de sécurité et de confort en plus de la performance. Les réglages sont strictement identiques pour tous les karts et un étalonnage est réalisé afin de proposer un parc le plus homogène possible.

Le kart utilisé aux essais comme en course est tiré au sort afin d'offrir une meilleure équité entre les équipes. Le tirage au sort a lieu au moment de l'accueil des équipages à leur arrivée sur le circuit. Le numéro de course est attribué selon l'ordre chronologique des inscriptions.

Chaque kart est équipé d'un train de pneus neufs pour la durée de l'épreuve.

À chacun de préserver au maximum son kart dans le meilleur état possible, une bonne gestion des pneus, du frein et de l'embrayage étant essentielle dans une course d'endurance.

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENTS

Des combinaisons, casques, ceintures de maintien, gants, minerves et charlottes sont mis à la disposition des équipages dans la limite des stocks disponibles. Chaque pilote peut amener son propre équipement sous réserve qu'il soit en bon état. Le casque doit obligatoirement être de type intégral, muni d'une visière. Le port d'une combinaison et d'un casque est obligatoire. Le port d'une ceinture de maintien, d'une minerve et de gants est vivement conseillé, notamment pour les pilotes mineurs. Une plaque numérotée pour le panneautage en course est également fourni à toutes les équipes. Tout moyen de radiocommunication entre le pilote installé dans le kart et son équipe est formellement interdit.

ARTICLE 6 : CHRONOMÉTRAGE

Le système électronique et informatisé de chronométrage prend en compte l'intégralité des tours couverts par chaque kart. Tous les tours sont enregistrés ainsi que les écarts chronométriques afin d'établir les classements et de départager deux équipes ayant effectué le même nombre de tour.

Le classement général ainsi que les temps réalisés à chaque tour sont affichés sur un panneau visible depuis la piste ? ainsi que sur de nombreux moniteurs tv installés sur la terrasse et dans le club house du circuit.

ARTICLE 7 : AUTORISATIONS

Les affichages publicitaires aux couleurs de vos partenaires ou les décorations sont admis dans l'enceinte du circuit (après autorisation de l'organisateur) ainsi que sur le kart, la combinaison ou le casque mis à votre disposition pour autant qu'ils ne présentent pas de danger pour les concurrents et qu'ils ne détériorent pas le support utilisé.

Les participants autorisent le circuit à utiliser sans contrepartie leurs noms et photographies dans toutes manifestations publi-reportages liées à cette animation.

ARTICLE 8 : ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit jusqu'au jour même de l'épreuve, d'annuler ou de reporter l'épreuve dans le cas où les circonstances l'exigeraient, notamment lorsque la sécurité ne peut plus être assurée ou lorsque la piste est rendue impraticable pour des raisons météorologiques. Dans ce cas, les droits d'inscription sont intégralement remboursés.

DÉROULEMENT

ARTICLE 9 : ACCUEIL DES CONCURRENTS

À partir de 08h, les équipes, réunies au complet, peuvent se présenter au pointage administratif lors de leur arrivée sur le circuit. Il est procédé à :

- confirmation des inscriptions
- paiement du solde des droits d'inscription
- pesée des pilotes
- tirage au sort du kart
- distribution des plaques de relais-pilote
- distribution des équipements pilote

Chaque équipage peut ensuite disposer du kart tiré au sort.

À **8h45**, tous les concurrents doivent obligatoirement assister au briefing général. Les modalités et les principales règles de sécurité y sont présentées ainsi que les recommandations et/ou les modifications éventuelles apportées postérieurement à l'édition du présent règlement. Une démonstration d'un changement de pilotes, d'un arrêt-ravitaillement, d'un « arrêt à distance » et d'un changement de kart est organisée en fin de briefing.

ARTICLE 10 : PÉNALITÉ POIDS

Au moment de l'accueil des concurrents, tous les pilotes sont pesés. Cette pesée s'effectue sans blouson, sans casque et sans accessoires et ce, quelle que soit la tenue portée.

Les pesées de contrôle, qui sont opérées en cas de doute notamment, sont effectuées pendant la séance d'essais chronométrés.

Grâce aux pesées, le poids moyen de chaque équipe est déterminé. **Une pénalité de 5 minutes sera attribuée** aux équipes dont le poids moyen est inférieur à 80 kg.

Si la pesée d'un pilote n'a pas pu avoir lieu dans les temps impartis par l'organisateur, le poids du pilote le plus léger parmi les concurrents inscrits à l'épreuve est retenu en compensation pour le calcul du poids moyen de l'équipe concernée.

Par ailleurs, si la différence entre le poids de pesée initiale et celui de la pesée de contrôle d'un pilote est jugée anormale par l'organisateur, une pénalité de 10 minutes supplémentaire est ajoutée à l'équipe concernée.

ARTICLE 11 : ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Le départ des essais chronométrés est fixé à **9h30**. D'une durée de 30 minutes, ils permettent à chaque pilote de se familiariser avec la piste et le kart, et de déterminer la position des équipes sur la grille de départ pour la course. Chaque équipe est libre de gérer ses essais comme bon lui semble. Les essais sont stoppés au plus tard à **10h00** quel que soit le retard pris précédemment.

ARTICLE 12 : DÉPART & CHANGEMENTS DE PILOTE

Le départ est donné à **10h30** précisément. Les pilotes effectuant le premier relais sont appelés 5 minutes avant le départ pour s'installer dans les karts placés en épis et préalablement mis en marche.

Chaque équipe doit effectuer un minimum de 10 changements de pilote qu'elle gère comme bon lui semble. Cependant, la durée d'un relais entre 2 changements de pilote doit être au minimum de 10 minutes et ne doit pas excéder 40 minutes. Une tolérance de plus ou moins 2 minutes est acceptée mais au-delà de cette marge, une pénalité matérialisée par un « Stop and Go » est infligée à l'équipe concernée.

Dans les stands, le pilote « entrant » doit obligatoirement attendre dans un couloir de sécurité et ce, jusqu'à l'arrivée et l'arrêt de son équipier à sa hauteur. Le pilote « sortant » stoppe dans l'une des différentes zones d'arrêt proposées pour laisser le plus rapidement possible la place à son équipier qui ne peut repartir qu'une fois le harnais correctement positionné et attaché.

En outre, il est strictement interdit au pilote « sortant » de pousser le kart du pilote « entrant ».

Une fois le changement de pilote effectué, le pilote « entrant » reprend la piste en laissant la priorité aux karts évoluant déjà en piste.

ARTICLE 13 : RAVITAILLEMENTS EN CARBURANT

Les ravitaillements en carburant s'effectuent dans une zone spécifique prévue à cet effet dans les stands. Cette zone est ouverte à la fin de la 1^{ère} heure de course jusqu'à l'abaissement du drapeau à damier.

Le plein de tous les réservoirs est effectué avant le départ des essais et avant le départ de la course. Les karts sont en mesure de rouler environ 120 minutes avec un plein.

Chaque équipage gère comme bon lui semble la fréquence des ravitaillements en carburant

Aucun changement de pilotes n'est autorisé durant un arrêt-ravitaillement et l'entrée dans l'un des deux postes de ravitaillement proposés doit impérativement se faire en roulant au pas.

Les ravitaillements en carburant sont effectués par le personnel du circuit selon l'ordre d'arrivée des karts.

Pendant la durée du ravitaillement, le pilote quitte son baquet. Une fois le ravitaillement terminé, le pilote s'installe à nouveau pour reprendre la piste en laissant la priorité aux karts sortant de la zone de relais-pilote et aux karts évoluant déjà en piste.

C'est le responsable du poste de ravitaillement, et lui seul, qui donne l'autorisation de repartir.

ARTICLE 14 : CLASSEMENT & REMISE DES PRIX

L'arrivée est donnée par le Directeur de course qui, dans la dernière minute des 3 heures de course, abaisse le drapeau à damier au passage du kart en tête. Les équipes terminant dans le même tour lors du passage sous le drapeau à damiers, sont départagées par l'écart chronométrique.

Les cinq premiers équipages du classement général ainsi que le pilote ayant effectué le meilleur tour en course sont conviés sur le podium où des trophées leur sont remis. D'autres récompenses sont également prévues par l'organisateur pour l'ensemble des équipes.

Un dossier-résultats personnalisés comprenant notamment le tour par tour complet des essais et de la course est remis à chaque équipe.

SÉCURITÉ

ARTICLE 15 : ACCÈS AUX STANDS

Pour accéder aux stands, les pilotes empruntent un couloir de décélération. Chaque pilote doit observer la plus grande vigilance lorsqu'il circule dans les stands afin d'assurer une sécurité maximale lors des changements de pilotes qui s'y déroulent.

Si un pilote arrive trop vite dans le couloir de décélération, dans un poste de relais-pilote ou dans un poste d'arrêt-ravitaillement, son équipe subit un avertissement donné par un drapeau noir & blanc. En cas de récurrence, une pénalité « Stop and Go » est infligée lors du prochain arrêt pour changement de pilotes.

L'organisateur se montrera particulièrement attentif au déroulement des changements de pilotes et des arrêts pour ravitaillement en carburant. Tout acte jugé dangereux peut être motif d'une pénalité sans avertissement.

ARTICLE 16 : PÉNALITÉS

En cas de comportement antisportif et/ou dangereux, une pénalité, matérialisée soit par un « Stop and Go » de 5 secondes effectué lors du prochain arrêt-pilote de l'équipe fautive. Les causes d'une pénalité peuvent être :

- **départ anticipé**
- **dépassement sous drapeau jaune**
- **récidive à un avertissement**
- **conduite dangereuse (tête à queue, contacts, changements de trajectoire répétés...)**
- **comportement antisportif**
- **irrespect envers d'autres concurrents ou des membres de l'organisation**

Dans le cas d'un changement de pilote obligatoire non effectué, 1 tour de pénalité est infligé.

ARTICLE 17 : INCIDENTS MÉCANIQUES

Si un incident mécanique intervient durant la séance d'essais ou pendant la course (crevaisson, perte ou casse d'une pièce mécanique, ...), le concurrent concerné reçoit l'ordre de stopper dans les stands. Tout concurrent peut stopper de son propre chef à la condition que le problème affectant son kart soit réel et **sérieux**.

Un kart de rechange est immédiatement attribué afin de ne pas pénaliser l'équipe concernée durant le temps de contrôle ou de réparation du kart tiré au sort.

Une fois réparé, le kart tiré au sort est rendu à son équipage. Si la réparation s'avère impossible, le kart de rechange est conservé par l'équipe concernée pour la durée restante de l'épreuve.

Si un concurrent tombe en panne sur la piste, il dégage si possible son kart de la piste, se met en sécurité et attend l'arrivée des mécaniciens du circuit. Si son kart ne peut repartir, les mécaniciens de l'organisation lui confieront un kart de remplacement et ramèneront le kart en panne au stand.

Les commissaires de piste sont autorisés à apporter une aide à un concurrent immobilisé sur la piste.

Les mécaniciens accueillent et prennent en charge les karts selon l'ordre chronologique d'arrivée et aucun changement de pilotes n'est autorisé durant un changement de kart.

ARTICLE 18 : DRAPEAUX

• Drapeau JAUNE :

Indique un incident survenu en piste. Vous devez ralentir, redoubler de vigilance et contourner l'obstacle. Tout dépassement d'un autre concurrent est interdit dans la portion de piste concernée.

• Drapeau NOIR & BLANC :

Indique un avertissement infligé à une équipe lorsque la conduite de son pilote est jugée dangereuse ou antisportive ou pour non-respect des consignes de sécurité.

• Drapeau ROUGE :

Indique l'interruption temporaire ou définitive de la course et l'obligation pour tous les concurrents de stopper dès que possible et dans les meilleures conditions. La course est neutralisée, aucun changement de pilotes n'est autorisé. Le classement est arrêté au tour précédent sa présentation.

• Drapeau BLEU :

Présenté à un concurrent ou à un groupe de concurrents, indique l'obligation pour ce(s) dernier(s) de laisser passer dans les meilleures conditions et dans les délais les plus brefs, un ou plusieurs karts leur prenant un tour.

• Drapeau BLEU / BLANC / ROUGE :

Signale le départ de la course.

• Drapeau à DAMIER :

Signale la fin de la séance d'essais libres chronométrés et de la course.

ARTICLE 19 : RESPONSABILITÉ

La pratique du karting est une activité présentant un risque potentiel mais n'est pas plus dangereuse que la natation ou la course à pieds à condition de respecter les règles évidentes de conduite et de sécurité. Lors du briefing général, ces principales règles sont rappelées. Par ailleurs, le règlement sportif est affiché en permanence et en évidence dans le club-house du circuit. Ainsi les pilotes s'engagent à assumer entièrement leurs risques personnels et ceux qu'ils feraient encourir aux autres participants.

En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas d'incidents ou accidents provoqués du seul fait d'un concurrent. À vous de rester maître de votre véhicule, de faire preuve de prudence, de respecter les règles et de rester fair-play.

Les commissaires sont les seules personnes aptes à juger des faits de course et, à ce titre, appliquer les sanctions prévues. Leur intégrité ne peut être mise en doute.

Toute contestation relative à la discipline de course ou au présent règlement doit être directement adressée à l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de modifier sans préavis tout point du règlement si les conditions de sécurité l'obligent.

Il est par ailleurs expressément notifié à l'ensemble des participants (concurrents et accompagnateurs) que l'esprit sportif, le fair-play et une ambiance conviviale doivent régner lors de cette animation loisir. Tout concurrent ne respectant pas ces règles pourra être sanctionné (« pénalité technique » d'un tour minimum) par l'organisateur (Exemple : L'organisateur se montrera vigilant quant aux équipes qui engageraient un pilote de grand poids et qui ne le ferait rouler visiblement et de manière avantageuse que trop peu de temps en course. La « pénalité technique » sanctionne ce type d'agissement).

Le capitaine d'équipe / responsable de l'engagement doit s'assurer de la lecture, obligatoire et impérative, du présent règlement et de son respect sans aucune réserve par l'ensemble des pilotes qui composent son équipe.

Les décisions de l'organisateur sont concertées mais souveraines et sans appel.

LES 3 HEURES D ANNEVILLE KARTING LOISIRS 2017
PROGRAMME DES 3 HEURES DU SAMEDI 18 Février

- ***Accueil administratif*** de 8h à 8h40
- ***Briefing des Pilotes*** de 8h40 à 9h
- ***Séance d'essais*** de 9h30 à 10h00
- ***Course*** de 10h30 à 13h
- ***Remise des Prix*** à partir de 13h

SERVICE COMPRIS

- ***Café de bienvenue pendant l'accueil***

LES 3 HEURES D ANNEVILLE KARTING 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION DES 3 HEURES DU SAMEDI 18 Février

NOM D'ÉQUIPE : **NOMBRE DE PILOTES :**
ÉPREUVE - 3 HEURES DU 18/02/17

Nous déclarons engager un équipage complet à l'animation « LES 3 HEURES D'ANNEVILLE AMBOUVILLE 2017 » organisée le samedi 18 Février 2017 et déposons pour cela un règlement, soit : € (minimum 100 €), à l'ordre de Acra loisirs, en acompte du paiement de la totalité des droits d'inscription qui s'élèvent à 300 € . Nous prenons bonne note que notre règlement ne sera encaissé qu'après la date de l'épreuve choisie, jour où le solde des droits d'inscription devra être intégralement versé.

En cas d'annulation moins de 7 jours avant la date de l'épreuve choisie, aucun remboursement ne sera effectué. Le règlement versé restera en compte pour une inscription à une épreuve prévue ultérieurement.

- **Joindre une autorisation parentale pour les pilotes mineurs**

Votre signature doit être précédée de la mention "BON POUR ACCORD"

POUR CHAQUE PILOTE

NOM / PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	TÉL	MAIL	SIGNATURE
PILOTE 1 / CAPITAINE D'ÉQUIPE / RESPONSABLE DEL'ENGAGEMENT				
ADRESSE COMPLÈTE				
PILOTE 2				
PILOTE 3				
PILOTE 4				
PILOTE 5				
PILOTE 6				
PILOTE 7				
PILOTE 8				